

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélanie Dennis**

<https://www.cadre21.org/membres/8dc40d4fde6e67b202e2f9d2>

Date d'obtention : 2021-02-19 14:55:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet une intervention rapide et efficace auprès des victimes et des présumés instigateurs.

Nous permet de savoir qui fait quoi lorsqu'une telle situation se produit.

Nous permet de mieux nous adresser aux parents.

Nous permet d'avoir une intervention éducative auprès des jeunes.

Nous permet d'avoir une intervention coordonnée auprès de tous (autres milieux en exemple).

Nous permet d'avoir tous le même langage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Va me permettre de prendre en charge rapidement la situation en posant les bonnes questions aux personnes concernées.

Elle me permettra de collaborer plus efficacement avec le service de police en m'aidant à dresser plus rapidement un portrait de la situation en suivant les étapes suggérées dans la trousse d'intervention Sexto. Ainsi, il sera plus facile de déterminer le nombre d'élèves impliqués dans la situation de sextage, leur identité et le niveau d'intervention à privilégier.

Elle me permettra de ne pas porter préjudice aux victimes en regardant des photos et vidéos.

Clarifier les rôles de tous et chacun.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je porterai une attention particulière à la grille d'évaluation de l'incident avec chacun des élèves impliqués dans un cas de sextage, puisque celle-ci nous permet de déterminer facilement la nature des photos ou des vidéos partagés, sans toutefois devoir les regarder et risquer d'une part, de compromettre l'intégrité physique et psychologique des élèves concernés et briser leur lien de confiance envers le personnel scolaire mais également d'éviter de visionner des photos ou vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile puisque cela constitue une infraction criminelle.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf